

DELIBERATION N° 96/03-04 - APPEL D'OFFRES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, informe l'Assemblée qu'en vue de la réalisation des travaux de voirie 1996, il importe de lancer une procédure d'appel d'offres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et de signer le marché et les avenants afférents dans la limite de la réglementation.